



DECLARATION PREALABLE DE MANIFESTATION

1- Objet de la manifestation :
2- Nom(s) et prénom(s) du(des) organisateur(s) : Contacts (téléphone, mail, adresse) :
3- Date de la manifestation :
4- Heures de début et de fin :
5- Lieu et ou itinéraire (cortège ou défilé) :
6- Public concerné : Nombre (estimé, en simultané) :
7- Descriptif détaillé de la manifestation :
8- Observations particulières :

- Réservation de salle ou de matériel à faire par mail auprès des services techniques (fiche en P.J.) : st.plouvorn@orange.fr
- Déclaration à faire **3 mois** avant la manifestation et à déposer en mairie.
- **Rappel** : Tout cortège, défilé, rassemblement, manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable . Elle est à adresser à la Mairie de la commune.
Source : (<https://www.service-public.fr>)

Signature des organisateurs, précédée de la date d'établissement de la déclaration